



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE D'AMANVILLERS

Tél. 03.87.53.41.67
Fax 03.87.53.49.97
Mail : mairie.amanvillers@free.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2015

Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 12

Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Etaient présents : Mesdames AMOROS, ALBERT, HANESSE, NEZOSI, PELTIER.
Messieurs BROUANT, DEROUBAIX, MERLO, MISCHÉL, NOURDIN, STEIN

Absents, excusés : M^{me} MENEGHETTI a donné procuration à M^{me} ALBERT
M^{me} ZAMBITO-MARSALA a donné procuration à M^{me} AMOROS
M^{me} MICHELETTI a donné procuration à M^{me} NEZOSI
M^{me} DEMARCY a donné procuration à M. MERLO
M. CIESLAK a donné procuration à M. NOURDIN
M. MICHELETTI a donné procuration à M. MISCHÉL
M. HUET a donné procuration à M. BROUANT.

Secrétaire de séance : M. MICHELETTI

Madame le Maire rappelle la convocation qu'elle a adressée aux conseillers municipaux le 20 mars 2015 contenant les différents points à l'ordre du jour. Puis, elle passe à la présentation des points.

1) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Madame le Maire présente le projet du Budget Primitif 2015, les documents sont visionnés et commentés par ses soins. Elle donne différentes explications. En conclusion, elle indique que le budget s'équilibre en recette et en dépense à la somme de 1 397 704,00 € pour la section fonctionnement et à 934 528,87 € pour la section investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget tel qu'il a été présenté.

2) DEMISSION ET ELECTION D'UNE ADJOINTE

Ce point a été retiré.

3) DEMANDE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DU SOUVENIR FRANÇAIS ET DE L'UNC POUR ORGANISER UNE SORTIE CM2

Monsieur DEROUBAIX présente une demande de subvention de l'UNC. Cette aide financière est destinée à financer une sortie avec les classes de CM2, soit 36 élèves pour un montant total de 828 €. Il est proposé au Conseil d'apporter son concours pour une somme de 450 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, d'accorder une subvention de 450€.

4) EMPLOI SAISONNIER POUR LA PERIODE D'ETE

Monsieur DEROUBAIX indique que la Commission Sport, Jeunesse, Animation et Vie Associative, reconduit l'opération « les jobs d'été » à l'identique de 2014. Il définira les conditions à remplir pour postuler à cet emploi pour la période du 15 juin 2015 au 15 septembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte.

5) CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES

Madame le Maire informe que le secrétaire général était régisseur de la Commune. Suite à sa mutation, il s'avère judicieux de redéfinir les conditions pour la régie. Une nouvelle régie sera créée en application des textes en la matière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce point.

6) REALISATION D'UNE ETUDE AU Foyer des Personnes Agés (F.P.A.) « la Pariotte »

Madame PELTIER informe du résultat des études qu'elle a menées sur des conditions de location des logements du F.P.A. Il s'avère que les dispositions de la loi de janvier 2002 ne sont pas appliquées. Par conséquent, et compte tenu des obligations faites aux communes qui gèrent un F.P.A., il convient de réaliser un rapport d'évaluation des conditions réglementaires. Plusieurs devis ont été demandés, les meilleures conditions sont proposées par la Société DUNAMIS Conseil qui a fait une offre de prix d'un montant H.T. de 4 788 €. Le projet de contrat de prestations ainsi que l'offre de prix est mis à la disposition des conseillers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'offre présentée par la Société DUNAMIS Conseil.

7) VOTE DES 3 TAXES POUR 2015

Le Conseil Municipal décide pour l'année 2015 de ne pas appliquer de hausse aux taux des trois taxes directes suivantes : taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti.

Désignation des taxes	Taux	Base d'imposition	Produits
Taxe d'habitation	10,65	2 294 000	244 311
Foncier bâti	9,33	1 736 000	161 969
Foncier non bâti	46,18	33 700	15 563

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 17 voix POUR et 2 voix ABSTENTION (Nourdin, Cieslak), ce point.

8) COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES

Madame le Maire rappelle les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Article L2122-22 permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de compétences.

-Droit de préemption urbain

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été saisie d'un dossier de vente de bien soumis à un droit de préemption de la commune.

Il n'a pas été fait application du droit de préemption urbain pour le bien suivant :

1. Garage+ jardin section 2 n°336/18 et 340/19 route de Metz 4a09ca+0a20ca

Le Conseil Municipal, prend acte de la décision du maire de ne pas faire application du droit de préemption urbain pour le bien cité ci-dessus.

9) INFORMATIONS DIVERSES

-Opération « une rose, un espoir », les 24, 25 et 26 avril 2015

Cette association a pour vocation de recueillir des fonds grâce à la vente de roses par des motards au profit de la lutte contre le cancer.

Une pensée particulière pour Gilles Costantini qui est hospitalisé.

-Gestion du personnel

Madame Noëlle SELLIER est en arrêt depuis le 23 décembre 2014 prolongation jusqu'au 30 avril 2015.

Monsieur Raymond TRIBET est en arrêt depuis le 26 juin 2014, prolongation jusqu'au 2 avril 2015.

Le contrat de 6 mois d'un agent technique 2^{ème} classe, non titulaire, à temps non complet (12 heures/semaines) qu'occupait Madame Frédérique DE BONA s'est terminé le 16 janvier 2015

En remplacement Madame le Maire a signé un Contrat Aide à l'Emploi (C.A.E.) pour une période d'un an. Effet au 12 janvier 2015, temps de travail 20 heures. Madame Delphine VISIONNETTI a été recrutée sur ce poste. Remboursement par l'Etat à hauteur de 70%.

En plus, Madame VISIONNETTI effectuera des heures complémentaires pour renforcer le pôle propreté du service technique (ramassage des papiers, vider les poubelles situées sur le domaine public, enlèvement des déjections canines...).

Une demande à l'Agence Locale de l'Emploi du Pays Messin est en cours pour recruter à temps plein un Emploi Avenir pour les espaces verts : Remboursement par l'Etat à hauteur de 75%.

Conditions : jeune de moins de 25 ans, sans ou peu de qualifications professionnelles.

-Chasse communale d'Amanvillers

Communication de la liste des chasseurs autorisés à chasser sur le ban communal.

-Constitution d'un groupe de travail et de réflexion au sein du Conseil Communautaire de Metz Métropole, conformément aux dispositions de l'article 14 du règlement intérieur de Metz Métropole. Peuvent y adhérer les maires qui ont qu'un délégué communautaire soit 39 communes sur les 44 constituant MM.

A ce jour, 21 communes fondatrices dont Amanvillers.

Groupe apolitique, chaque adhérent gardant sa liberté de vote et d'expression.

-RAPPEL :

Plantation de 2 arbres le samedi 28 mars 2015

Metz Métropole organise une réunion d'information pour présenter le PLU-i

(intercommunale) le lundi 30 mars 2015 à l'auditorium du parc des expositions de Metz au profit des Conseillers Municipaux et des Responsables administratifs des communes membres.

Réunion publique le mardi 31 mars à 20h00 à la grande salle des fêtes pour présentation du rapport de l'audit à la population.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le secrétaire de séance,
Bertrand MICHELETTI

Le Maire,
Frédérique LOGIN